

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00547

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-CHAMOND ET L'HORME - AVENANT N°1 - APPROBATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 87

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221208-D20220054710

Date de mise en ligne : 21 décembre 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Véronique FALZONE,
M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian JOUVE, M. Claude LIOGIER, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE,
M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-CHAMOND ET L'HORME - AVENANT N°1 - APPROBATION

Saint-Etienne Métropole est l'autorité compétente en matière d'eau potable en lieu et place de ses communes-membres, dont les communes de Saint-Chamond et de L'Horme.

La gestion du service public d'eau potable des communes de Saint-Chamond et de L'Horme est déléguée à la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux par un contrat d'affermage entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017, pour une durée de douze (12) ans et arrivant à échéance le 30 juin 2029.

L'article 60 du contrat précité prévoit que « (...) *chacune des parties peut demander le réexamen du tarif DELEGATAIRE et de sa formule d'indexation uniquement dans les cas suivants :*

1. Au moins 5 ans à partir de la date de signature du présent contrat ou de la dernière révision ».

Le projet d'avenant n°1, soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain, a pour objet :

- de confier au Délégataire la mise en place et l'exploitation de la télérelève des compteurs pour les abonnés qui demandent à disposer de ce service,
- de mettre à jour les éléments devant figurer dans la base de données des défaillances,
- d'adapter les stipulations contractuelles liées au suivi du renouvellement des équipements à la charge du Délégataire,
- d'adapter les stipulations contractuelles relatives au fonds de solidarité,
- de préciser la définition du rendement hydraulique des usines,
- de prévoir la possibilité pour la Collectivité de confier au Délégataire des prestations de géoréférencement des réseaux en classe A,
- de compléter en conséquence les rémunérations et tarifs du Délégataire ainsi que leurs modalités d'indexation, (ajouts des prix pour la télérelève et le géoréférencement des réseaux),
- d'adapter les stipulations contractuelles aux dernières évolutions législatives et réglementaires.

- ***Vu les articles L.3135-1 6°, R.3135-8 et R.3135-9 du Code de la commande publique,***
- ***Vu le contrat d'affermage du service public d'eau potable sur le territoire de Saint-Chamond et L'Horme en vigueur,***

- ***Vu le projet d'avenant n°1 au contrat d'affermage du service public d'eau potable sur le territoire de Saint-Chamond et L'Horme, en annexe à la présente délibération,***
- ***Vu l'exposé des motifs,***

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 au contrat d'affermage du service public d'eau potable sur le territoire de Saint-Chamond et L'Horme,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

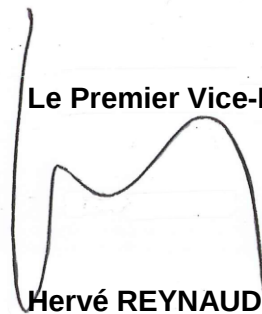
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD